

Décès du tuteur personne handicapée sous tutelle

Par dadou99, le 01/07/2015 à 09:43

Bonjour,

Le tuteur de ma mère vient de décéder j'aimerai savoir quelles sont mes droits et quelles sont les démarches à faire.

Je précise que ma mère est sous tutelle suite à un accident de voiture. Elle a été placée sous tutelle quand j'avais 4 ans, mon père qui était à l'étranger à du rapidement choisir un tuteur et à donc céder la tutelle à mon oncle maternel.

Depuis mes 4 ans, je n'ai jamais eus de contact avec ma mère et cet oncle (le tuteur) qui vient de décéder.

J'ai été élevé par mon père qui s'est remis en concubinage avec une autre femme malgré qu'il était toujours marié avec ma mère.

Ma mère avait déjà un enfant quand elle a connu mon père.

Mon père a reconnu cet enfant et il porte le même nom de famille que moi. Il s'agit donc d'un demi-frère.

Aujourd'hui suite au décès de mon oncle (tuteur), mon demi-frère souhaite devenir le tuteur légal de ma mère.

Personnellement je suis contre car je sais que ses intentions ne sont que financières. Il souhaite être tuteur pour ne plus avoir à travailler et pour vider ses comptes si il le peut.

J'aimerai savoir si il est possible de mettre ma mère dans un centre spécialisé pour son handicap elle que sa tutelle soit gérée par un tuteur extérieur à la famille ?

J'aimerai également savoir si du fait que je n'ai pas été élevé par ma mère, je peux demander à ne pas participer aux différents frais alimentaires dans le cas ou elle serait placée en maison de retraite ?

Je crois savoir que les enfants doivent porter assistance à leur parents mais dans mon cas n'ayant pas été élevé par cette mère biologique puis-je me soustraire à tout ses différents frais ?

Autres questions si mon demi-frère devient finalement le tuteur légal suite à une décision du

uge des tutelles, quelles certitudes puis-je avoir qu'il ne va pas se servir sur les comptes de ma mère pour s'enrichir ?	
Merci pour votre aide.	